

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20231009-2023-DM-128A-AU  
Date de télétransmission : 13/10/2023  
Date de réception préfecture : 13/10/2023

Publié - Notifié le 13.10.23

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le Maire  
Par délégation de signature,  
Le Rédacteur  
Abdelaziz HAMIDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

### DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-128A du 9 octobre 2023

**OBJET : - FINANCES LOCALES – Divers (7.10).**

MECENAT - Signature d'une convention de mécène avec la SEMMARIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre des actions de préfiguration du projet Agoralim, futur site du marché de Rungis, dont le site principal s'implantera à Goussainville, la Ville organise avec l'association Chefs4theplanet un grand festival dédié au bien manger et aux cuisines du monde : « Goussainville tout en couleurs ! »,

Considérant que cet évènement mettant en avant les cuisines saines, durables et accessibles à tous a eu lieu le 7 octobre 2023 autour du marché couvert de la Charmeuse,

Considérant que la SEMMARIS souhaite apporter sa contribution à cet évènement par le versement d'un don à hauteur de 7 000 euros (sept mille euros),

Vu le projet de convention,

#### DECIDE

**Article 1 :** DE SIGNER la convention de mécène avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion du Marché d'Intérêt National de la Région Parisienne - La SEMMARIS - dont le siège social est situé 1, Rue de la Tour - 94550 CHEVILLY LARUE, relative au versement d'un don à hauteur de 7 000 euros (sept mille euros), dans le cadre d'un grand festival dédié au bien-manger et aux cuisines du monde : « Goussainville tout en couleurs ! », organisé avec l'association Chef4theplanet, le 7 octobre 2023.

**Article 2 :** D'ACCEPTER de la Société SEMMARIS un don à hauteur de 7 000 Euros (sept mille euros).

**Article 3 :** DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget Communal.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# Acte à classer

2023-DM-128A

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-13T15-01-30.00 ( MI248161702 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231009-2023-DM-128A-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : MECENAT - Signature d'une convention de mécène au profit de la SEMMARIS

Date de décision : 09/10/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DECISION 128.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de convention de mécène.PDF](#)      Type PJ : 99\_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/10/23 à 15:01

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 13/10/23 à 15:01

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 13/10/23 à 15:06